



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 17/12/2025

Réponse à l'interpellation n°50 :

« Le quota de 100 redevances par jour imposé à chaque contrôleur du stationnement ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Après la fake news sur les sabots, la fake news sur les quotas.

Vous étiez en charge de ses matières et tout d'un coup, peut-être par nostalgie, une drôle de mouche vous pique à chaque conseil.

100 redevances par jour. Quelle imagination. Vous inventez le concept de quota et vous inventez même le chiffre.

Venez avec des informations crédibles, des décisions, des notes, des documents...Je n'ai donc pas de commentaires à faire sans éléments tangibles à faire valoir.